Royaume-Uni

L'expérience britannique de lutte contre la pauvreté des enfants

Odile JOIN-LAMBERT

Le récent rapport sur la pauvreté des familles rendu le 21 avril 2005 par Martin Hirsch, président d'Emmaüs, à Philippe Douste-Blazy (alors ministre de la Santé et de la Famille) met en exergue l'expérience britannique mise en œuvre par Tony Blair depuis 1998. Pour lutter contre la pauvreté des enfants, les rapporteurs défendent une culture de l'audit, de l'objectif et du résultat qu'il est inhabituel d'envisager en France dans le secteur social, et qui s'inspire de l'expérience conduite au Royaume-Uni. Tony Blair s'est en effet engagé en 1998 à éradiquer la pauvreté des enfants en une génération, ce qui a donné lieu à une démarche où une centaine de sous-objectifs précis ont été fixés et où l'évaluation de la politique conduite a été assurée par des centres de recherche de renom et transmise chaque année au Parlement. La première résolution du groupe Hirsch consiste ainsi à fixer un objectif mobilisateur de réduction d'un million à zéro du nombre d'enfants pauvres en France (ressources de la famille inférieures à 50 % du revenu médian).

Au Royaume-Uni, la lutte contre la pauvreté des enfants s'est inscrite, au-delà de références de nature idéologique (redonner à chacun la possibilité de réaliser ses potentialités dans une économie de marché), dans une stratégie d'ensemble de lutte contre la pauvreté comprenant quatre dimensions : passer de l'assistance à l'emploi (*welfare to work*), faire en sorte que le travail soit rémunérateur (*making work pay),* lutter contre certains désavantages spécifiques (école, santé, etc.) et tenir compte des très grandes inégalités géographiques et éthniques. Quatre champs ont été définis : les enfants et les jeunes, les personnes d'âge actif, les retraités et les communautés. C'est dans le domaine de la pauvreté des enfants que les objectifs ont été les plus explicites : il s'agissait de la supprimer d'ici 2020. L'ensemble des indicateurs retenus pour évaluer la réalisation de cet objectif s'appuient sur une définition de la pauvreté des enfants distincte de celle des adultes : telle que la conçoit le gouvernement britannique, la pauvreté des enfants a un caractère multidimensionnel et n'est pas, dans ses aspects autres que monétaires, homogène à celle des adultes ; elle se définit en fonction de son impact sur le devenir des enfants.

Caractéristiques des enfants pauvres et durée de la pauvreté

Le Royaume-Uni détenait au milieu des années 1990, selon le panel européen des ménages [1], le triste record du taux de pauvreté des enfants le plus élevé en Europe : avec un critère de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian, le Royaume-Uni comptait 25 % d'enfants pauvres (17 % avec un seuil de 50 %, ce qui le plaçait en tête des pays européens). De plus, le taux de pauvreté des enfants avait connu une croissance importante depuis la fin des années 1970. De 1979 à 1997-1998, le nombre d'enfants pauvres (au seuil de 50 % du revenu médian) était passé de environ 1,4 à 4,4 millions [2].

A l'origine de ce taux très élevé de pauvreté des enfants, comme de la dégradation constatée depuis la fin des années 1970, la très forte inégalité des revenus primaires joue un rôle important. Les inégalités de salaires horaires étaient, au milieu des années quatre-vingt dix, très élevées au Royaume-Uni, comme dans nombre de pays anglo-saxons [3], et la corrélation entre le risque de pauvreté des enfants et l'inégalité salariale, surtout avant l'instauration d'un salaire minimum en 1999 au Royaume-Uni, était particulièrement surprenante par son intensité [4]. En outre, la mobilité des bas revenus s'était réduite durant les vingt dernières années : la proportion des personnes à bas salaires ou au chômage, voyant leur situation s'améliorer (passant par exemple d'une année à l'autre ou sur une période de sept ans du premier quartile des gains salariaux au second) avait diminué, conduisant à une aggravation de la pauvreté persistante.

Par ailleurs, la proportion des parents isolés était importante : sur cinq familles dont le chef est d'âge actif, une est monoparentale, avec une forte proportion de mères n'ayant jamais été mariées ou n'ayant jamais cohabité avec un partenaire ; le Royaume-Uni se situait là encore parmi les taux les plus élevés d'Europe (ce taux étant encore plus élevé aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande). Le taux d'emploi de ces femmes est particulièrement faible et il s'agit souvent d'un emploi à temps partiel.

Enfin, au sein des couples, la polarisation des emplois était très forte : la proportion des couples sans aucun emploi, d'une part, des ménages avec deux emplois, de l'autre, était élevée et cette polarisation s'était également accrue. En conséquence de nombreux enfants pauvres vivaient dans des familles dont aucun adulte n'occupait un emploi.

Quant aux transferts sociaux, plusieurs domaines rendaient la situation plus difficile au Royaume-Uni qu'ailleurs : la faiblesse des transferts en direction des enfants, le bas niveau des allocations chômage et des minima sociaux (de montants égaux au Royaume-Uni), le niveau faible des retraites de base et des allocations loge-

1. D'autres sources britanniques confirment ce niveau très élevé. Dans l'utilisation des références nationales, il faut prendre garde au fait que des différences de méthodes existent entre les publications nationales et les publications harmonisées sur le plan européen.
2. HM Tresasury (1999a), utilisant les données annuelles publiées par le Department for Work and Pensions sous le titre « Households below average Income » HBAI.
3. CERC (2004), p.123.
4. Innocenti Report Card (2000).

ment. En outre, les inégalités territoriales y étaient très accusées, avec l'existence de poches de pauvreté nettement marquées [1]. Le diagnostic formulé par les pouvoirs publics sur l'état de la pauvreté britannique était complété par une analyse de ses conséquences à long terme (qu'il serait difficile de mener en France faute de dispositifs de suivi longitudinal de populations dans l'appareil statistique français).

Le plan de lutte contre la pauvreté

Un plan de lutte contre la pauvreté a été engagé dès 1997 par le nouveau gouvernement. Alors que dans la phase politique précédente, le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population et notamment pour les jeunes s'était envolé, le parti travailliste avait explicitement mis dans ses engagements électoraux l'objectif de lutte contre la pauvreté. En 1999, le gouvernement précisa ses objectifs : éradiquer la pauvreté des enfants à l'horizon de vingt ans et réduire de moitié le taux de pauvreté des enfants en dix ans. Le gouvernement a défini une stratégie globale, notamment dans un document du ministère des Finances auquel un rôle central a été donné pour l'impulsion des réformes [2].

Augmenter les allocations

Tenant compte du fait que la pauvreté des enfants est largement produite par la faiblesse des revenus d'activité liée à celle des taux d'emploi dans les familles avec enfants ainsi qu'à l'importance des bas salaires, un premier pan de cette stratégie a consisté à faire en sorte que le travail soit rémunérateur. Dans ce cadre, un salaire minimum a été instauré le 1er avril 1999 et un dispositif de prime à l'emploi pour les familles a été développé par le remplacement en octobre 1999 du *Family Credit* par un *Working Tax Credit* (WFTC) plus généreux [3]. Le profil des cotisations sociales patronales et salariales a ainsi été modifié. La fiscalité sur les bas revenus a enfin été allégée (par introduction d'une première tranche au taux de 10 %).

Parallèlement, les aides et incitations à prendre ou retrouver un emploi ont été renforcées avec le développement de programmes spécifiques de retour à l'emploi pour les chômeurs : le *New Deal for Young People* depuis avril 1998 pour les jeunes et le *New Deal for Lone Parents*, pour les chômeurs chefs de familles monoparentales. La faiblesse des dispositifs d'aide à la garde d'enfants est un des facteurs identifiés comme freinant l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants non encore scolarisés. Ces deux volets ont donc été améliorés en renforçant les aides financières et l'offre, notamment dans les districts défavorisés, en partenariat avec les autorités locales et les associations (*National Childcare Strategy* lancée en mai 1998). Le relèvement des allocations familiales (universelles et dès le premier enfant) sensiblement au-delà de l'inflation participe aussi à la lutte contre la pauvreté monétaire des enfants.

Reconnaissant le caractère multidimensionnel de la pauvreté, la stratégie gouvernementale vise à réduire les principaux facteurs de risques, notamment sur

1. Dollé (2005).
2. HM Treasury (1999b).
3. Sur tous ces aspects, *cf.* Lefresne (2001).

deux points. D'une part, les difficultés scolaires, affrontées au travers d'un programme *Sure Start.* Ce programme, mis en place dans les zones défavorisées, en coordination avec les acteurs locaux, vise à aider les familles et les enfants jusqu'à l'âge de trois ans, afin d'améliorer les capacités de ceux-ci à l'entrée à l'école. Des interventions sont également mises en œuvre pour éviter l'abandon précoce des études. D'autre part, la stratégie gouvernementale vise à réduire la fréquence des grossesses adolescentes particulièrement élevées au Royaume-Uni (le taux de grossesses adolescentes y est environ triple par rapport à la France et une proportion élevée d'environ deux tiers donne lieu à naissance). Cette situation pèse sur le devenir tant des très jeunes mères que de leurs enfants [1].

Enfin, le Royaume-Uni a introduit en avril 2003 deux systèmes sous conditions de ressources, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit d'impôt pour emploi, qui doivent remplacer les crédits d'impôts antérieurs. Le crédit d'impôt pour enfants est le principal canal par lequel les familles reçoivent de l'argent pour leurs enfants et pour leurs adolescents de 16-18 ans scolarisés. Il remplace les crédits d'impôt et les prestations antérieurs par un système unique versé directement à la personne qui a principalement la charge des enfants. Il aide les personnes actives, y compris non salariées, à compléter leurs revenus. Il comporte une contribution au coût de la garde d'un enfant qui est versée directement à la personne en charge principale de l'enfant [2].

Le soutien des syndicats

Le TUC suit et accompagne depuis son annonce la politique gouvernementale à l'égard du travail, de la pauvreté et des revenus, et notamment le volet sur la pauvreté des enfants. Le TUC a développé son point de vue et ses propositions dans un rapport de 1999 sur la réforme de l'Etat providence et développé en 2003 ses propositions pour éliminer la pauvreté des enfants [3]. Sa position était que le gouvernement avait raison de faire du retour au travail l'élément central de sa stratégie. Mais beaucoup d'adultes avec enfants n'ayant pas et ne pouvant trouver d'emploi rémunéré, la politique de retour au travail pouvait être un succès sans pour autant réduire la pauvreté des enfants : il était donc nécessaire d'augmenter les taux d'allocations de sécurité sociale.

Le TUC se voulait donc attentif aux contradictions entre la stratégie gouvernementale du « travail rémunérateur » et les objectifs de réduction de la pauvreté des enfants. Il défendait l'idée que le mieux était d'avoir simultanément une augmentation des allocations, des crédits d'impôts et du salaire minimum [4].

La construction d'indicateurs

L'engagement du gouvernement à diminuer de moitié la pauvreté des enfants d'ici 2010 et à l'éliminer d'ici 2020 a à la fois suivi et alimenté un débat public auquel ont participé de nombreux groupes de défense de la cause des enfants. S'inspirant en partie des initiatives novatrices de l'Irlande qui avait établi une série d'indicateurs de pauvreté, le gouvernement

1. CERC (2004), p.138.
2. Commission des Communautés européennes (2004).
3. www.tuc.org.uk/welfare/tuc, n°32, série Welfare Reform Series.
4. www.tuc.org.uk/welfare/tuc-7567-f0.cfm

britannique a décidé d'utiliser trois méthodes connexes pour mesurer les progrès à l'égard de la pauvreté des enfants. La première est une mesure « anti-retour » qui contrôle la proportion d'enfants vivant au-dessous de 60 % du revenu médian tel qu'évalué en 1998-1999 lorsque fut annoncé l'engagement de lutter contre la pauvreté des enfants (c'est-à-dire un seuil de pauvreté « fixe » actualisé uniquement en fonction de l'inflation, ou *absolute low income indicator*). La deuxième mesure contrôle la proportion d'enfants vivant en dessous de 60 % du revenu médian du moment ; elle est actualisée chaque année et vise à montrer l'évolution de l'amélioration du niveau de vie des enfants pauvres par rapport à l'évolution moyenne du Royaume-Uni dans son ensemble (*relative low income indicator)*. La troisième mesure (*material deprivation and low income combined indicator)* vise à établir « l'indigence matérielle » en enregistrant la proportion de familles vivant avec moins de 70 % du revenu médian et incapables de se procurer une liste de biens ou services [1].

Pour accompagner cette politique et permettre son évaluation, le gouvernement britannique s'est engagé dans la définition d'un ensemble d'indicateurs. Dans un premier temps, il a décidé la publication d'un rapport annuel sur la pauvreté et l'exclusion sociale « *Opportunity for all »,* comportant un vaste ensemble d'indicateurs mesurant les progrès accomplis par rapport aux objectifs quantitatifs retenus. Parmi ces indicateurs, ceux relatifs aux enfants et aux jeunes sont, notamment, les suivants : pourcentage d'enfants vivant dans des ménages sans emploi ; pourcentage d'enfants vivant dans des ménages pauvres (trois indicateurs sont repris : seuil de pauvreté relatif à l'année d'observation ; seuil qui, à partir du niveau de 1996-1997, évolue en ligne avec l'inflation ; pauvreté permanente) ; taux de grossesses adolescentes (moins de 18 ans) et proportion de mères âgées de moins de vingt ans ne suivant pas d'études ou n'étant pas en apprentissage, ou sans emploi ; proportion d'enfants de 7 ans dans des programmes *Sure Start* atteignant un certain niveau dans les tests de lecture, écriture et calcul ; nombre d'exclusions de l'école et absentéisme scolaire ; écart de taux de mortalité infantile entre groupes sociaux ; taux d'hospitalisation d'enfants de moins de 16 ans suite à des lésions non intentionnelles ; proportion d'enfants vivant dans des logements peu salubres, etc.

Cet ensemble d'indicateurs retenus dans le rapport « *Opportunity for all* » met en évidence le caractère multidimensionnel de la pauvreté des enfants tel que le conçoit le gouvernement. Dans cette grande diversité d'indicateurs, certains sont représentatifs de situations de pauvreté, d'autres correspondent davantage à des conséquences ou à des résultats, certains enfin renvoient à la mise en œuvre de moyens. Plusieurs analystes estiment nécessaire de séparer les indicateurs de résultats des indicateurs de moyens, afin d'éviter toute manipulation politique des données.

Le gouvernement a finalement proposé la mise en place d'indicateurs synthétiques de pauvreté des enfants pour permettre l'évaluation de l'avancement de son programme d'éradication de la pauvreté des enfants à horizon de vingt ans, et le Department for Work and Pen-

1. UNICEF (2005).

sions de la chambre des Communes a engagé une consultation publique jusqu'en juillet 2002 sur la définition d'indicateurs à retenir. En mai 2003, ce ministère a publié un rapport sur les premières conclusions tirées de cette consultation et un rapport final qui retient une mesure triple de la pauvreté des enfants : taux de pauvreté « absolue », taux de pauvreté « relative » et taux de pauvreté « persistante » combinant pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire : ce n'est que lorsque les trois indicateurs s'améliorent qu'on considère que la pauvreté baisse [1].

Des résultats mais pas de recette miracle

D'après le centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, seuls quatre pays présentent une réduction importante de la pauvreté des enfants. Trois d'entre eux, l'Australie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, avaient entamé la dernière décennie avec des taux de pauvreté des enfants qui nécessitaient des améliorations vastes et urgentes [2]. Le Royaume-Uni semble donc avoir atteint son premier objectif de 25 % de moins d'enfants pauvres d'ici 2004-2005.

Des résultats

Selon les indications fournies dans le plan national de lutte pour l'intégration sociale du Royaume-Uni pour 2003-2005, la pauvreté des enfants se serait réduite assez sensiblement entre 1996-1997 et 2001-2002 : le taux de pauvreté aurait baissé d'environ quatre points et le taux de pauvreté persistante aurait diminué de manière équivalente. Le taux de pauvreté mesuré jusqu'en 2002-2003 s'est peu réduit depuis 1996-1997 dans l'ensemble de la population (passage de 18 à 17 %), celui des enfants plus nettement (25 à 21 %) pour les taux calculés « avant prise en compte du coût du logement », et plus nettement après prise en compte de ces mêmes coûts (respectivement 25 à 22 % et 34 à 28 %) [3]. L'amélioration plus sensible pour l'indicateur « après coût du logement » traduit certains aspects de la stratégie d'aide au logement.

Une autre réussite de l'expérience anglaise réside aussi dans la formulation d'objectifs quantitatifs dans chacun des domaines, la publication régulière d'indicateurs de suivi et le développement systématique de procédures d'évaluation des dispositifs. L'exemple britannique est intéressant en ce qu'il montre l'association entre un diagnostic porté sur la pauvreté des enfants, la définition d'une stratégie se donnant des objectifs précis de long terme avec des étapes intermédiaires et la définition d'outils de mesure. Il est instructif par le processus de préparation des choix publics s'appuyant sur des consultations ouvertes dont le gouvernement rend compte clairement avant toute prise de décision

Les organisations syndicales maintiennent la pression

Les réactions du TUC face à la politique menée, depuis la réélection du gouvernement travailliste de Tony Blair en mai 2005, s'inscrivent dans un contexte où les syndicats sont logiquement tentés

1. Department of Work and Pensions (2003a, 2003b).
2. UNICEF (2005).
3. www.dwp.gov.uk/asd/hbai/hbai2003/supp_tabs.asp

de tirer parti de la faible majorité du parti travailliste au Parlement et d'amender certaines des propositions clés du nouveau gouvernement. Le secrétaire général du TUC, Brendan Barber, met en particulier l'accent sur les propositions concernant les enfants et l'Etat providence en général, que les pressions syndicales ont « aidé à mettre dans les priorités stratégiques du gouvernement », et qui pourraient constituer « la vraie épreuve pour l'héritage de ce dernier gouvernement travailliste » [1]. Une part de la stratégie gouvernementale à l'égard des enfants pauvres va consister à donner aux autorités locales de nouvelles attributions pour fournir des moyens financiers supplémentaires concernant les enfants de moins de 14 ans. Un projet de loi sur les droits parentaux (*Parental Rights Bill*) devrait augmenter les congés payés de maternité entre six et neuf mois et donner la possibilité pour les mères de transférer tout ou partie de ce droit aux pères.

David Prentis, secrétaire général du syndicat de services publics UNISON, est satisfait de ces mesures, mais il alerte le parti travailliste sur les défis qu'il va rencontrer sur d'autres propositions clés (concernant les cartes d'identité, le contrôle de l'immigration, etc.) ; il n'y a en effet pas d'objectifs de lutte contre la pauvreté des travailleurs et de la population en général et contre toutes les autres inégalités. Il y a des groupes plus vulnérables non couverts par les initiatives spécifiques, et dans le cas des demandeurs d'asile, la politique du gouvernement a augmenté l'exclusion [2]. Les syndicats d'enseignants espèrent une réponse plus forte du gouvernement sur leurs propositions principales sur l'éducation. Mary Bousted, secrétaire général du syndicat d'enseignants ATL, reste agacée par les principaux choix du gouvernement : « L'insistance du gouvernement sur les choix du consommateur n'est pas judicieuse et ne tient pas compte des problèmes d'exclusion sociale des écoliers pauvres » [3].

Pas de recette miracle

Cependant, il est encore trop tôt pour évaluer une stratégie de long terme et multidimensionnelle. D'abord, l'explication des résultats est à chercher dans les impôts. Le gouvernement a introduit de nouvelles allocations pour les familles les plus pauvres, plus généreuses que les anciennes formules. En outre**,** il faudrait que le nombre d'enfants pauvres continue de reculer de 500 000 en 2005-2006, ce qui semble difficile à atteindre, comme le souligne l'un des auteurs de l'étude de l'Institute for Fiscal Studies [4]. Il reste qu'aujourd'hui encore, le Royaume-Uni a un taux de pauvreté des enfants qui est un des plus élevés d'Europe. Certains analystes soulignent qu'il est très difficile de prédire que le niveau de pauvreté des enfants va continuer de baisser, car cela dépend à la fois du revenu médian et du revenu des familles pauvres avec enfants, deux indicateurs qui sont affectés par de nombreux facteurs comme la hausse ou la baisse de revenu, les changements dans la

1. « Unions Talk Tough on Key Government Proposals », *Labour Research,* vol.94, n°6, juin 2005, p.4.
2. Sur ce dernier point, *cf.* le rapport de la Jospeh Rowntree Foundation (2005).
3. « Unions Talk Tough on Key Government Proposals », *Labour Research,* vol.94, n°6, juin 2005, p.4.
4. Brewer *et al.* (2005).

population, les conditions d'emploi, les allocations, etc. En reportant le budget 2004 sur l'avenir, M. Brewer montre par exemple que la pauvreté des enfants mesurée par la proportion d'enfants vivant en dessous de 60 % du revenu médian du moment (*relative low income indicator*) pourrait augmenter à partir de 2005-2006 [1].

Le contraste relevé entre la France et le Royaume-Uni illustre le compromis fait par ce dernier pays, qui ne peut être transposé tel quel à la France. Le système français d'impôts et d'allocations ne favorise aucun groupe d'âge particulier jusqu'à ce que le paiement des retraites se fasse sentir. Le système d'impôts et d'allocations du Royaume-Uni favorise les jeunes enfants, en particulier ceux des familles à bas revenu. Malgré cela, le taux de pauvreté des enfants reste deux fois plus élevé qu'en France, ce qui laisse supposer que le problème au Royaume-Uni n'est pas un manque d'intérêt de la part du gouvernement mais le fait que les ressources des parents disposant d'un faible revenu sont dues en très grande partie à l'aide publique et en très petite partie à un emploi rémunéré [2].

Le système de prestations liées à l'emploi au Royaume-Uni, désormais étendu aux couples sans enfant, est en fait principalement destiné à réduire le nombre de ménages dépendant des prestations. Il en résulte que, même s'il incite la personne apportant le principal revenu au sein d'un couple à intégrer un emploi, ce système a également produit une contre-incitation pour la deuxième personne et a été identifié par l'OCDE comme une cause de la diminution du taux d'emploi des femmes mariées ayant un conjoint actif [3].

Plus généralement, lorsqu'on parle « d'enfants pauvres », il s'agit en fait de cerner l'impact du revenu parental sur le devenir des enfants, tout en sachant que ce revenu se combine avec d'autres facteurs pour peser sur leurs trajectoires. La question des transferts sociaux est au cœur des débats sur la politique publique britannique, c'est pourquoi les auteurs des différents rapports cités centrent leurs réflexions sur le revenu. Mais le débat est vif sur l'impact réel de ce dernier par rapport à d'autres influences plus ou moins bénéfiques pour les enfants, comme le niveau d'éducation des parents, la situation familiale ou les apports extérieurs à la famille *via* l'école, le quartier, etc.

Sans être abondamment discutée, l'expérience britannique de lutte contre la pauvreté des enfants ne peut ainsi jeter les bases d'un « *new deal* social ». La politique menée contre la pauvreté des enfants s'insère en effet dans une conception multidimensionnelle de la pauvreté des enfants, et surtout dans un plan d'ensemble de lutte contre la pauvreté centré sur le retour à l'emploi.

Le retour à l'emploi est également très présent en France dans les objectifs fixés par le gouvernement dans les politiques de lutte contre la pauvreté. La mise en pratique d'une telle orientation n'est pas sans poser des problèmes particulièrement sensibles pour les syndicats français. Dans bien des cas en effet, le travail ne permet plus aujourd'hui de franchir le seuil de pauvreté, du fait de la modicité

1. Brewer (2005).
2. UNICEF (2005).
3. OCDE (2003).

des horaires proposés ou de la faiblesse des rémunérations. Comment alors combiner revenus du travail et revenus sociaux de façon à rendre la reprise de travail rémunératrice ? Une aide publique permanente sous forme de crédit d'impôt ou de transferts sociaux compensant jusqu'à un seuil de pauvreté de 50 à 60 % du revenu médian est souvent mise en avant dans les rapports d'experts. Mais une telle aide risque de constituer une incitation au développement des emplois à bas salaires ou à temps très partiel, les employeurs se trouvant déchargés de toute responsabilité de création « d'emplois convenables ». Autant de questions qui pourraient être éclairées en observant de près la mise en oeuvre et les résultats de la politique poursuivie par le gouvernement britannique.

Sources :

Brewer M., Goodman A., Shaw J., Shepard A. (2005), *Poverty and Inequality in Britain : 2005,* Institute for Fiscal Studies, Commentary, 99, March.

Brewer M, « Maintaining Momentum in Tackling Child Poverty » (2005), *in* S. Delorenzi, J. Reed, P. Robinson (eds.), *Maintaining Momentum : Promoting Social Mobility and Life Chances from Early Years to Adulthood,* London, Institute for Public Policy Research.

Conseil Emploi, Revenus, Cohésion sociale (CERC) (2004), *Les enfants pauvres en France,* rapport n° 4, Paris, La Documentation française.

Commission des Communautés européennes (2004), *Moderniser la protection sociale pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Une approche globale pour rendre le travail rémunérateur,* Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions.

Department for Work and Pensions (2003a), *Measuring Child Poverty : a Consultation Document,* Preliminary Conclusions, London, May.

Department for Work and Pensions (2003b), *Measuring Child Poverty : a Consultation Document,* Final report, London, December.

Dollé M. (2005), « L'expérience britannique de lutte contre la pauvreté. Leçons pour la France », *L'Economie politique,* « La France des travailleurs pauvres », avril, pp. 58-65.

HM Tresasury (1999a), *Supporting Children through the Tax and Benefit System*, London.

HM Teasury (1999b), *Tackling Poverty and Extending Opportunity. The Modernisation of Britain's Tax and Benefit System*, nb.4, London.

Innocenti Report Card (2000), *A League Table of Child Poverty in Rich Nations*, issue 1, June.

Joseph Rowntree Foundation (2005), *Policies Towards Poverty, Inequality and Exclusion since 1997,* January.

Lefresne F. (2001), « La pauvreté, ses caractéristiques, l'ambiguïté de l'action gouvernementale », *Chronique Internationale de l'IRES,* 69*,* mars.

OCDE (2003), *OECD Employment Outlook. Towards More and Better Jobs,* Paris.

Sefton T. (2004), *A Fair Share of Welfare : Public Spending on Children in England,* STICERD, Economic and Social Research Council, CASEreport 25, May.

UNICEF (2005), *La pauvreté des enfants dans les pays riches*, *Bilan Innocenti,* 6, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence.

Sites internet :

Centre d'étude de l'exclusion sociale britannique (Center for Analysis of Social Exclusion de l'Economic and Social Research Council) : www.sticerd.les.ac.uk/dps/case/cr/casereports

Institute for Fiscal Studies *:* www.ifs.org.uk/publications.php?publication

Joseph Rowntree Foundation : www.jrf.org.uk

Office national des statistiques britanniques : www.dwp.gov.uk/consultations/consult/ 2003/ childpov/final.asp

Trade Union Congress : www.tuc.org.uk

UNICEF, bilans Innocenti : www.unicef.org/irc